

Monsieur Michel ISNARD
Maire de GORBIO
Hôtel de Ville
30, rue Garibaldi
06500 GORBIO

Nice, le 11 MARS 2015

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous associer à la dernière modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur émet un avis favorable sur ce dossier.

Ces évolutions réglementaires permettront de réguler l'urbanisation et prendre en compte les contraintes paysagères et architecturales des quartiers concernés.

Concernant l'évolution proposée des normes de stationnement de vos zones UC et UD prévues à l'article 12 de votre règlement, vous prévoyez notamment l'obligation de deux places de stationnement pour 40 m² de surface de plancher (SDP) pour les commerces. Cette norme peut être contraignante pour le commerce traditionnel.

Il nous paraît opportun de conserver la norme précédemment proposée pour le commerce de proximité, à savoir une place pour 40m² de SDP. Par ailleurs, il est envisageable de prévoir une norme différente pour les surfaces de vente plus importantes (supérieures, par exemple, à 250m²).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,



Bernard KLEYNHOFF

DIRECTION TERRITOIRES
Dossier suivi par Sylvie TOPOR
Email : sylvie.topor@cote-azur.cci.fr
Téléphone 04.93.13.75.22 - Télécopie 04.93.13.73.27
Réf.